Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Nord

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

MARQUE & DEÛLE

01

02

03

04

Comme l'ont confirmé les événements du printemps 2016, la gestion des inondations reste une problématique prégnante pour le département. En effet, l'état de catastrophe naturelle (CATNAT) a été reconnu 129 fois dont

- 35 fois sur l'arrondissement d'Avesnes
- 8 fois sur l'arrondissement de Cambrai
- 16 fois sur l'arrondissement de Douai
- 17 fois sur l'arrondissement de Dunkerque
- 48 fois sur l'arrondissement de Lille
- 5 fois sur l'arrondissement de Valenciennes

La nouvelle politique de gestion des risques d'inondation, impulsée par la Directive Inondation, vise à réduire les conséquences négatives de ces événements sur la population, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel. Elle permet également d'optimiser la capacité d'un territoire à retrouver un fonctionnement satisfaisant lors de la survenance d'un événement majeur.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de la Marque et de la Deûle y répond en définissant à l'échelle des 77 communes de son périmètre les objectifs jugés prioritaires pour ce premier cycle de mise en œuvre de la directive européenne.

Cette stratégie est le fruit d'un important travail collaboratif réalisé depuis 2013 avec l'ensemble des acteurs de la gestion du risque. Cette concertation va se poursuivre en 2017 par la détermination des actions qui permettront de réaliser les objectifs définis.

01. La démarche

02. Le territoire

03. Le diagnostic établi en 2015

04. Les objectifs principaux et opérationnels

01

EUROPÉENNE

2007

Directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite directive « inondation »

02

NATIONALE

2014 / 7 OCT.

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

03

BASSIN ARTOIS PICARDIE

2011 / 22 DÉC.

Réalisation de l'EPRI (Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation)

2012 / 26 DÉC.

Identification des TRI (Territoires à Risques Importants d'Inondation)

2014 / 18 JUIL.

Cartographies des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les TRI de Dunkerque, Valenciennes et Maubeuge

2015

/ 23 JAN.

Cartographies des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les TRI de Lille et Douai

/ 19 NOV.

Approbation du PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) du bassin Artois Picardie 2016-2021

01

La démarche

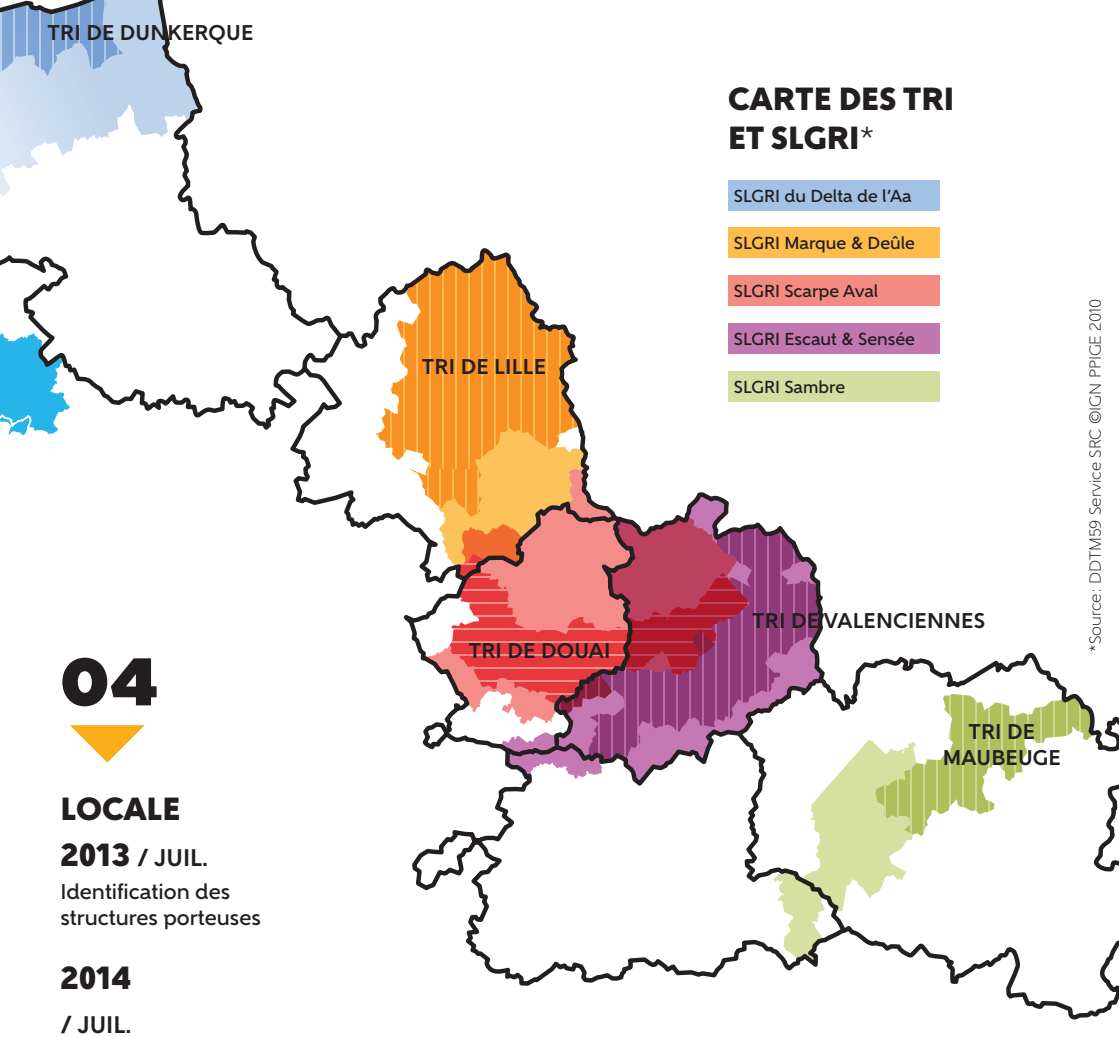

CARTE DES TRI ET SLGRI*

*Source : DDTM59 Service SRC ©IGN PPIGE 2010

04

LOCALE

2013 / JUIL.

Identification des structures porteuses

2014

/ JUIL.

Organisation d'ateliers territoriaux : présentation de la démarche et définition des éléments structurants des SLGRI

/ 10 DÉC.

Arrêté Préfectoral du Préfet Coordonnateur de Bassin portant élaboration des SLGRI

2015

/ 2 JUIN

Arrêté Préfectoral du Préfet de Département : liste des parties prenantes et services de l'État référents

/ SEPT.

COPIL de validation des projets de SLGRI

2016

/ MARS

Consultation des élus

/ JUIN À OCT

Consultation des parties prenantes

/ 28 OCT.

Avis favorable de la commission inondation du Bassin sur les SLGRI

/ 29 DÉC.

Arrêté Préfectoral du Préfet de Département d'approbation des SLGRI

02

Le territoire

Le territoire concerne 77 communes sises sur 2 intercommunalités (la Métropole Européenne de Lille et la Communauté de Communes Pévèle Carembault) et 4 cours d'eau principaux : le canal de Roubaix, la Marque, la Deûle et la Lys. La SLGRI s'intéresse pour ce premier cycle de la directive inondation aux débordements de cours d'eau et aux ruissellements.

Un territoire exposé :

- aux ruissellements du fait de son caractère plat et localement très artificialisé, essentiellement sur le Haut bassin de la Marque et Nord Ouest de l'arrondissement de Lille
- aux débordements de la Marque et de ses affluents qui impactent essentiellement des zones naturelles ou agricoles

L'état de CATNAT a été reconnu à 310 reprises depuis 1984 dont 299 pour des inondations par coulées de boue.

Facteurs d'aggravation du risque :

- une artificialisation des sols et une pression foncière croissantes sur le noyau urbain métropolitain et sur les campagnes Nord et Ouest au détriment des terrains agricoles notamment sur les territoires Sud et Est, autour de la Marque
- une diminution des surfaces des prairies
- une urbanisation croissante en bordure des cours d'eau et des milieux naturels
- une interaction des phénomènes

PÉRIMÈTRE DE LA SLGRI*

- Périmètre de la SLGRI Marque - Deûle
- Communes du TRI de Lille
- Communes de la SLGRI Scarpe Aval
- Communes du TRI de Lens
- Périmètre SAGE Marque - Deûle
- Réseau hydrographique

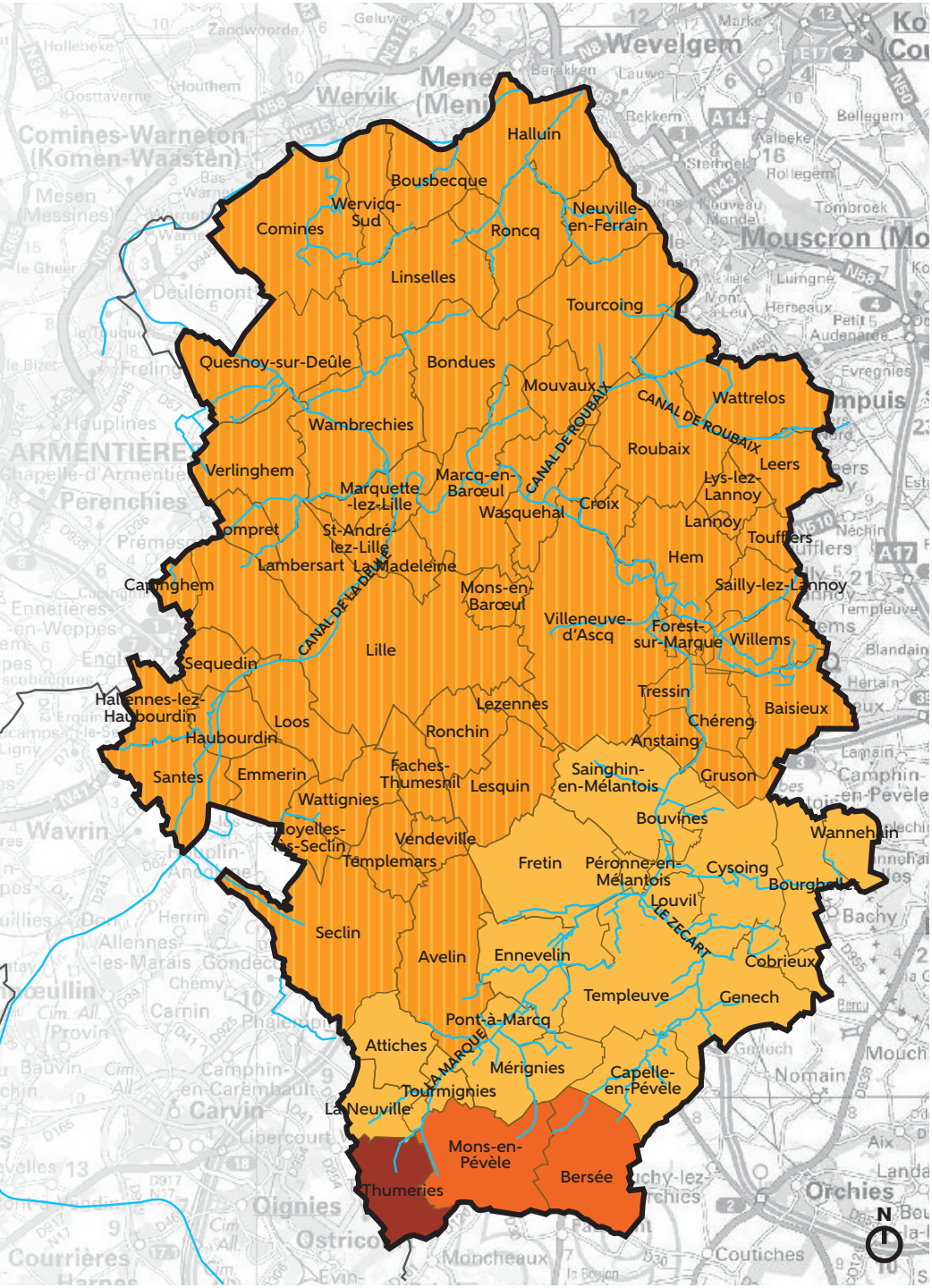

*Source: DDTM59 / ©SCAN 250 IGN

03 Le diagnostic établi en 2015

LA SANTÉ HUMAINE

48 750

PERSONNES EXPOSÉES AUX PHÉNOMÈNES DE RUISSELLEMENT

2 989

PERSONNES EXPOSÉES À DES DÉBORDEMENTS DE PÉRIODE DE RETOUR 100 ANS (Q100)

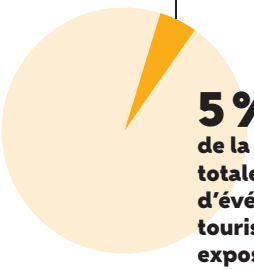

5 %
de la population totale hors période d'événements touristiques est exposée aux risques

4 ERP accueillant un public vulnérable (3 établissements scolaires et 1 EHPAD)

10 sites de captage d'eau potable ainsi que leurs périmètres de protection situés en zone d'aléa inondation dont un captage prioritaire Grenelle faisant partie des champs captants du Sud de Lille

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1 125 ha
à vocation économique, mixte ou destinés au développement économique sont exposés à des degrés variables

37,5 ha destinés au développement économique et exposés à des degrés variables

232,5 ha de zones à vocation économique et **855 ha** à vocation mixte existantes et inscrites dans les documents d'urbanisme exposées à des degrés variables

8 sites SEVESO seuil haut situés à proximité immédiate de zone de débordement

39 exploitations d'élevage et culture, **5 193 ha** de cultures et **1 300 ha** de prairies sont exposés

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX

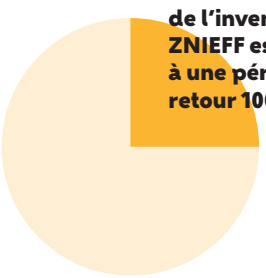

1 000 des **4 190 ha** de ZNIEFF et **2** Réserves Naturelles exposés à une période de retour 100 ans (Q 100)

Des **monuments** et **sites historiques** exposés aux inondations

3 stations d'épuration exposées et **4** sises à proximité immédiate des aléas

LA GESTION DE CRISE ET LES RÉSEAUX

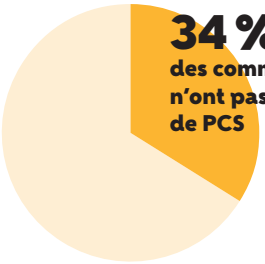

Une surveillance partielle des cours d'eau (seule la Lys mitoyenne est surveillée par le Service Prévision des Crues)

Une couverture incomplète du territoire en termes d'outils d'information, de surveillance et d'alerte :

- **16 communes ont réalisé leur DICRIM**, **14** ont initié son écriture
- **39 communes ont un PCS**, **12** ont initié son élaboration
- **24 communes** sont abonnées à un système d'information météorologique en temps réel

Des infrastructures et des installations de distribution d'énergie pouvant être impactées par des inondations

04

Les objectifs principaux et opérationnels

La Marque à Villeneuve d'Ascq (Chris Beaumader - Wikipedia)

À partir des éléments de diagnostic et des conclusions des réunions de concertation, quatre objectifs principaux ont été collégialement définis pour le premier cycle de mise en œuvre de la Directive Inondation sur le territoire.

OBJECTIF 1

Faire émerger une gouvernance de la gestion du risque inondation

DÉCLINAISON EN OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les services de l'État échangent depuis le lancement de la démarche en décembre 2013 avec les structures compétentes dans le domaine de la prévention des inondations pour faire émerger une structure porteuse de la SLGRI.

À ce jour, l'opportunité du portage de la SLGRI par la future structure porteuse du SAGE Marque Deûle est étudiée par les parties prenantes concernées.

Cette proposition peut toutefois évoluer selon les conclusions des réflexions menées en parallèle sur la prise de la compétence GEMAPI et sa mise en œuvre au 1er janvier 2018.

OBJECTIF 2

Encourager l'urbanisme de risque notamment par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et le travail en réseau des acteurs de l'aménagement du territoire

DÉCLINAISON EN OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Fiabiliser les éléments de connaissance du risque et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme
- Garantir la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Viser une gestion intégrée des eaux pluviales

OBJECTIF 3

Développer la préparation à la gestion de crise par l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde

DÉCLINAISON EN OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les acteurs concernés et la population à la crise
- Mettre en place un dispositif d'alerte adapté
- Mettre en place les outils et les moyens facilitateurs de gestion de la crise

OBJECTIF 4

Poursuivre et encourager les actions de maîtrise des écoulements y compris en agissant sur le ruissellement en milieu urbain, péri-urbain et rural

DÉCLINAISON EN OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser les débordements du réseau hydrographique en préservant les fonctionnalités des milieux naturels
- Maîtriser les ruissellements urbains et péri-urbains
- Maîtriser le ruissellement rural en prenant en compte les interfaces avec les milieux urbains et péri-urbains

LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Les travaux de la stratégie locale de la Marque et de la Deûle se poursuivront par l'élaboration du plan des actions à mettre en œuvre.

Les groupes de travail seront à nouveau réunis à cette fin en 2017.

–

Les supports et compte-rendus de réunions ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la SLGRI de la Marque et de la Deûle sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

www.nord.gouv.fr

SLGRI Marque & Deûle

–

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Nord
62 boulevard de Belfort CS 90007
59042 Lille cedex

Décembre 2016